



DÉPÔT DE RÔLE DU PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, que le rôle de perception pour l'exercice financier 2026 est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti, à toute personne inscrite au rôle.

QUE les taxes sont payables dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Fait à Sainte-Anne-des-Monts, ce 09^e jour du mois de février 2026.

Maryse Létourneau
Directrice-générale
Greffière-trésorière